



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Amiens, le - 2 MARS 2017

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau des Élections
et du Conseil aux Collectivités Locales

Affaire suivie par :
M. Fabrice GUYART ☎ 03.22.97.80.61
pref-collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr

Référence à rappeler : DAJAL/BECCL/ n° 2017-0041

Le préfet de la Somme

à

Destinataire in fine

Objet : Informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2017.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dossier présentant les nouvelles dispositions fiscales introduites par la loi de finances pour 2017 (n° 2016-1917 du 29 décembre 2016), la loi de finances rectificative pour 2016 (n° 2016-1918 du 29 décembre 2016) et différentes dispositions réglementaires est à votre disposition sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr> (rubrique : Politiques-publiques / Collectivités-territoriales / Circulaires).

Vous trouverez une présentation de l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires, applicables à la fiscalité locale au titre de l'année 2017.

Je vous précise également que **la date limite de vote du budget et de fixation des taux des quatre taxes directes locales** (état 1253 ou état 1259 qui vous sont communiqués par les services de la direction départementale des finances publiques de la Somme) **est fixée au 15 avril 2016.**

La transmission des états susmentionnés doit **obligatoirement être accompagnée d'une délibération, spécifique et distincte de celle du vote du budget, adoptée par votre assemblée délibérante, même si les taux restent inchangés.**

Ces documents doivent être transmis à la préfecture ou à la sous-préfecture au plus tard pour le 30 avril 2016.

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Tenu de vos diligences,
Jean-Charles GERAY

Liste des destinataires :

- Monsieur le président du Conseil départemental de la Somme ;
- Mesdames et Messieurs les maires du département ;
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes du département ;

Copie adressée à :

- Madame la sous-préfète de Montdidier ;
- Madame la sous-préfète de Péronne ;
- Monsieur le sous-préfet d'Abbeville ;
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Somme ;
- Monsieur le président de l'association des maires de la Somme.